

AB INVESTMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 389 280 euros
Siège social : CHEMIN RURAL NUMERO 13, HAM
D'EPREMESNIL, 76600 LE HAVRE
Registre du commerce et des sociétés LE HAVRE 497 722 314

Rapport sur la transformation de la
SARL AB INVESTMENT
en SAS

Arnaud CORREGE commissariat aux comptes
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris
7, rue Turbigo
91430 IGNY

AB INVESTMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 389 280 euros
Siège social : CHEMIN RURAL NUMERO 13, HAM
D'EPREMESNIL, 76600 LE HAVRE
Registre du commerce et des sociétés LE HAVRE 497 722 314

Rapport sur la transformation de la SARL AB INVESTMENT en SAS

A Monsieur Arnaud BINET représentant la société AB INVESTMENT, société à responsabilité limitée au capital de 1 389 280 euros, dont le siège est CHEMIN RURAL NUMERO 13, HAM D'EPREMESNIL, 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du HAVRE sous le numéro 497 722 314.

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AB INVESTMENT et en application des dispositions de l'article L. 225 244 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation. Elles ont également consisté à vérifier si le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. La synthèse de cette analyse est la suivante :

– depuis le 31 décembre 2023, dernière date d'arrêté des comptes, votre société réalise un chiffre d'affaires de 49 477 €, il était de 51 858 € au 31 décembre 2022, date d'arrêté des comptes de l'année dernière.

– la dernier bilan arrêté au 31 décembre 2023 fait apparaître des capitaux propres d'un montant d' 1 594 472 €, dont 30 204 € au titre du résultat bénéficiaire de l'exercice, et un capital social s'élevant à 1 389 280 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nous vous précisons que dans le cadre de cette opération de transformation, aucun avantage n'a été stipulé en faveur de quiconque

Arnaud CORREGE

Commissaire à la Transformation
IGNY le 12/09/2024

